



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du lundi 30 mars 2009 à 17 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. YVON LABROSSE

Sont également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200903076

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

5.2

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 5.5. Résolution pour l'adjudication d'une émission d'obligations à la suite de la demande de soumissions publiques pour le financement des règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 pour un montant de 7 960 000 \$;
- 5.6 Résolution de concordance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009
- 5.7 Résolution d'emprunt de courte échéance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009;

Considérant la recommandation du greffier de retirer les points 5.1 et 5.4 de l'ordre du jour tel que soumis.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points ci-haut mentionnés à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2009;

De retirer les points 5.2 et 5.4 de l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2009, tel que reproduit ci-dessous :

Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Financement du règlement numéro 4-2009 – Règlement décrétant une dépense relative au paiement de la dette de l'eau et un emprunt de 5 250 000 \$ par émission d'obligations (**Retiré**)
- 5.2. Inscriptions au congrès 2009 de l'UMQ
- 5.3. Poursuite judiciaire contre 2775328 Canada inc.
- 5.4. Nommer Mme Monique Major à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er avril au 30 juin 2009 (**Retiré**)
- 5.5. Résolution pour l'adjudication d'une émission d'obligations à la suite de la demande de soumissions publiques pour le financement des règlements numéros R14-111, R14-116 et

- 4-2009 pour un montant de 7 560 000 \$ (**Nouveau**)
- 5.6. Résolution de concordance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 (**Nouveau**)
- 5.7. Résolution d'emprunt de courte échéance pour les règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009 (**Nouveau**)
- 6. Règlements**
- 6.1. Règlement modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est – Avis de motion
- 6.2. Règlement modifiant le Règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger l'article 5.8 – Coût – Avis de motion
- 6.3. Règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux – Avis de motion
- 7. Adjudication de contrat**
- 7.1. Mandat de services professionnels pour la réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria
- 10. Demandes de contributions financières**
- 10.1. Aide financière pour l'organisation de la Fête famille édition 2009
- Période de questions relatives à l'ordre-du-jour.
Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5

RAPPORTS DES SERVICES

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2009 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RELATIVE AU PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ET UN EMPRUNT DE 5 250 000 \$ PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS

5.1

Retiré

CM-200903078

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS 2009 DE L'UMQ

5.2

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu du 13 au 16 mai 2009;

Considérant qu'il est important pour notre municipalité de participer à cet événement.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser les personnes suivantes à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec du 13 au 16 mai 2009 :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller - district 1
Mme Monique Major, conseillère - district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère - district 3
Mme Anne St-Laurent, conseillère - district 6
M. Louis Lemay, directeur général
Mme Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint
M. Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des loisirs.

D'autoriser une dépense de 2 005.88 \$ pour chaque participant pour ses frais d'inscription, de séjour et autres frais divers liés à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903079

POURSUITE JUDICIAIRE CONTRE 2775328 CANADA INC.

5.3

Considérant que l'entreprise 2775328 Canada inc. contrevient au règlement sur le zonage de notre municipalité;

Considérant la mise en demeure transmise par huissier le 25 février 2009 afin que cette entreprise prenne un engagement écrit pour la cessation des activités qui contreviennent au règlement de zonage;

Considérant que ladite compagnie n'a pas obtempéré aux exigences de la mise en demeure.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater la firme Bélanger, Sauvé, Avocats, afin que celle-ci entreprenne ou poursuive tout recours utile contre 2775328 Canada inc. afin de faire cesser les activités qui contreviennent au règlement sur le zonage;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMMER MME MONIQUE MAJOR À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2009

5.4

CM-200903080

Retiré

RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS R14-111, R14-116 ET 4-2009 POUR UN MONTANT DE 7 960 000 \$

5.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est de la Communauté métropolitaine de Montréal entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements R14-111, R14-116 et 4-2009;

Considérant que la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 960 000 \$; datée du 15 avril 2009;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu 3 soumissions, lesquelles sont détaillées dans un rapport du Ministère des Finances, lequel est joint à la présente résolution pour l'annexe A;

Considérant que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que l'émission d'obligations au montant de 7 960 000 \$ de la Ville de Montréal-Est soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière et directrice générale adjointe sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Considérant que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS:

Considérant que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903081

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS R14-111, R14-116 ET 4-2009

5.6

Considérant que, la Ville de Montréal-Est entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 960 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

R14-111	1 000 000 \$
R14-116	1 710 000 \$
4-2009	5 250 000 \$;

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de

modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 960 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 15 avril 2009;

Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles, 30209-815 - 390251 au 13120, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 3W2;

Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 15 octobre et le 15 avril de chaque année;

Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200903082

RÉSOLUTION D'EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS R14-111, R14-116 ET 4-2009

5.7

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 960 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros R14-111, R14-116 et 4-2009, la Ville de Montréal-Est doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 15 avril 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements énumérés ci-haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200903083

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AVIS DE MOTION

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture des parcs.

CM-200903084

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 5.8 - COÛT - AVIS DE MOTION

- 6.2 Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger l'article 5.8.

CM-200903085

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS ET AUTRES TARIFS RELATIFS AUX ANIMAUX - AVIS DE MOTION

- 6.3 Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux.

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200903086

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES STE-CATHERINE ET VICTORIA

- 7.1 Considérant que six entreprises ont été invitées à soumissionner afin de fournir les services professionnels pour la préparation, notamment, des plans et devis préliminaires et définitifs pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria;

Considérant que 6 soumissions ont été reçues;

Considérant, qu'à la suite de l'étude, par les membres du comité de sélection, des documents de présentation (premières enveloppes), lesquelles ont été ouvertes le 19 mars 2009, 4 entreprises ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70;

Considérant, qu'à la suite de l'ouverture des deuxièmes enveloppes des fournisseurs de services retenus, il appert que la firme Genivar, a obtenu le meilleur pointage final, soit 39,1.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adjuger le contrat de services professionnels pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Ste-Catherine et Victoria à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Genivar, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200903087

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE FAMILLE ÉDITION 2009

- 10.1 Considérant les demandes reçues afin que la Ville de Montréal-Est participe à la Fête de la famille de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles le 30 mai 2009;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'allouer une contribution financière au montant de 500 \$ pour la fête de la famille à l'organisme « 1, 2, 3, GO ! Pointe-de-l'île », fiduciaire dudit événement devant se tenir le 30 mai 2009.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Aucun citoyen n'était présent au moment de la période de questions.

CM-200903088

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Soumissions pour l'émission d'obligation

N/Réf. : 66007 - 4
 Municipalité /
 Organisme : Ville de Montréal-Est
 Adresse : 11370, rue Notre-Dame Est
 Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
 MRC ou CM : Communauté métropolitaine de Montréal
 Nom de l'officier : Monsieur Roch Sergerie
 Greffier
 Téléphone : (514) 645-7431
 Télécopieur : (514) 645-7485

Date d'ouverture :	30 mars 2009	Nbr. de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	M.F.Q.	Taux moyen :	3,2457 %
Montant :	7 960 000 \$	Date d'émission :	15 avril 2009

Institution financière de la
 municipalité ou l'organisme : Caisse Desjardins De Pointe-Aux-Trembles
 815 - 30209
 13120 Rue Sherbrooke Est
 Montreal (Québec) H1A 3W2

À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

412 000 \$	1,50000 %	2010
427 000 \$	1,90000 %	2011
443 000 \$	2,55000 %	2012
459 000 \$	3,00000 %	2013
6 219 000 \$	3,35000 %	2014

Prix : 98,44800

Coût réel : 3,62295 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

412 000 \$	1,50000 %	2010
427 000 \$	1,90000 %	2011
443 000 \$	2,50000 %	2012
459 000 \$	2,95000 %	2013
6 219 000 \$	3,35000 %	2014

Prix : 98,38400

Coût réel : 3,63424 %

Initiales du président

 Initiales du secrétaire


N/Réf. : 00001 - 4
Date émission : 15 avril 2009

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.


412 000 \$	1,50000 %	2010
427 000 \$	2,00000 %	2011
443 000 \$	2,55000 %	2012
459 000 \$	3,00000 %	2013
6 219 000 \$	3,40000 %	2014

Prix : 98,55500

Coût réel : 3,64289 %

Le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

RESPONSABLE :



Initiales du président

Initiales du secrétaire
